

MAIRIE DE MEURSAULT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 OCTOBRE 2016

DPU DUC

n°2016-08-01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré CA n°231 et 233, situé au Gué de Bize, superficie totale de 4a 84ca

DPU SCI LA BUISSONNIERE

n°2016-08-02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Immeuble non bâti, cadastré Ca n°254, situé Au Guet de Bize, superficie totale de 677 m²

DPU CONSORTS DEPRES

n°2016-08-03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AE n°86, situé 4 rue des Ecoles , superficie 1a 85ca

SICECO – ADHESION AU GROUPEMENT D’ACHAT REGIONAL D’ENERGIE

n°2016-08-04

Le conseil décide d’adhérer au groupement d’achat d’énergie de la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté.

SICECO – TRAVAUX D’ENFOUISSEMENT RUE PIERRE JOIGNEAUX

n°2016-08-05

Le conseil municipal ouvre des crédits pour régler la dépense liée aux travaux d’enfouissement des réseaux rue Pierre Joigneaux.

PROPOSITION D’ACHAT D’UN TERRAIN

L’assemblée décide de reporter cette décision à la prochaine réunion

FACTURATION DES BIPS – PARKING GUILLEMAUD

n°2016-08-06

Suite à diverses demandes d’administrés, l’assemblée décide de vendre les bips du parking Guillemaud 50 € pièce

RYTHMES SCOLAIRES

n° 2016-08-07

A la demande de Madame la Sous- Préfète, la délibération du 12/07/2016 relative à la modification des rythmes scolaires est retirée

VENTE DE COUPE DE BOIS**n°2016-08-08**

L'assemblée décide la vente en bloc et sur pieds de la parcelle 4^e inscrite à l'état d'assiette 2017 et reporte le passage en coupe pour les autres parcelles pour 2021 et 2022.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE**n°2016-08-09**

Suite à l'acceptation d'une dérogation scolaire délivrée à titre exceptionnel, les frais de scolarité seront remboursés à la ville de Beaune

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**n°2016-08-10**

L'assemblée décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Solidarité Femmes 21

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu de mi-janvier à mi-février 2017. Madame Turlier assurera les fonctions de coordonnateur et trois agents recenseurs seront prochainement recrutés.

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens aura lieu à 12h au Caveau St Vincent le 11/11.

QUESTIONS DIVERSES :

- La réunion pour le calendrier des associations est fixée lundi 24 octobre à 18h00
- La commune a reçu la confirmation du commandant de la Région de gendarmerie de Bourgogne du projet de construction de locaux de service et techniques, de 19 logements et d'un hébergement au profit de la brigade de proximité chef-lieu et de la brigade motorisée de Meursault.
- L'assemblée prend connaissance de différents courriers de remerciements, pour information.

Vu par nous, Maire de Meursault pour être affiché
le 13 octobre 2016 aux emplacements habituels conformément aux
prescriptions de l'Article L 121-17 du Code général des Collectivités
Territoriales.

A Meursault le 13 octobre 2016
Le Maire,
Jean-Claude MONNIER